

Mémoire

Par André Huot

Table des matières

Résumé.....	1
Défis.....	2
Proposition.....	2
Réflexions diverses.....	3

Résumé

Je demande l'abandon du projet de parc éolien Des Neiges – Secteur Sud.

Ce projet n'a pas l'acceptabilité sociale, il est dommageable pour l'environnement et il est économiquement douteux.

Pour les détails, consultez mon mémoire.

Voici quand-même l'essentiel.

Portez attention à chacune de mes affirmations et corrigez-moi si vous y trouvez la moindre erreur.

25 mètres x 250 mètres : c'est la superficie équitable disponible à chaque humain pour répondre à tous ses besoins sans mettre en danger son environnement et les autres formes de vie. Calculez-le vous-même, c'est 10% de la superficie de la planète divisé par le nombre d'humains. Pourquoi 10 %? Parce que près de 70% est en eau, un autre 10% est peu commode (trop sec, trop froid, trop montagneux, etc.) et un 10% de marge de sécurité est nécessaire pour préserver la biodiversité en dehors de nous.

Dans un contexte où ce que produit la planète en un an est consommé en moins de 8 mois, en demander davantage est de l'ordre du crime contre l'humanité car ça met en péril la pérennité de la planète et la vie humaine en augmentant sa mortalité, même si c'est indirectement et à retardement.

Ça ne paraît pas trop pour le moment à cause des réserves mais quand ça va paraître, l'effet sera probablement semblable à une sortie de route dont on peut rire insouciamment 5 secondes avant d'en souffrir ou d'en mourir.

Vouloir la croissance économique et le développement, même durable, correspond à en demander davantage.

Dans un contexte où les limites de la planète seraient loin d'être atteintes, l'ajout d'un parc éolien serait une option à envisager. Mais en considérant ce que je viens d'exposer, en faire la promotion est plutôt condamnable.

Laisser croire qu'on pourra doubler la production d'électricité en 25 ans sous forme de croissance exponentielle alors que les capacités de la planète sont déjà en décroissance, c'est un encouragement à peser sur l'accélérateur en sachant que seul le frein peut éviter de frapper mortellement le mur qui deviendra visible à la dernière minute à cause du brouillard formé des discours contradictoires. C'est criminel d'inciter à frapper le mur plus fort pour faire plus de morts et plus de blessés.

Afin de prendre une décision éclairée, analysons le projet selon trois volets : économique, environnemental et social.

Volet économique

Si le projet se concrétise alors que de l'électricité est exportée à perte ou vendue à perte, ce n'est pas économiquement viable et il pourrait s'agir de collusion dont les promoteurs et leurs partenaires seraient complices sans pouvoir plaider l'ignorance.

Au niveau économique, c'est bon pour les promoteurs et entreprises qui se partagent les profits mais pas pour les citoyens qui assument les coûts. Même les redevances ne vont pas directement aux citoyens alors on peut se demander qui en profite.

Volet environnemental

Si le projet contribue à dépasser davantage des limites déjà dépassées alors qu'il est possible de faire autrement, les promoteurs et leurs partenaires sont responsables des conséquences et ne pourront pas plaider l'ignorance.

Un parc éolien n'est pas plus respectueux de l'environnement que je serais respectueux de vous si je vous arrachais des lambeaux de peau. Une fois en place et tant qu'il n'y a pas besoin de réparations et d'entretien, incluant les routes, l'énergie produite est très propre comme pour l'hydroélectricité et le photovoltaïque. Mais l'impact négatif avant et après cette phase propre est grand et pourrait générer globalement plus de carbone qu'il peut en retirer en électrifiant les transports, ce qui rendrait fausse l'idée que ce projet pourrait participer à décarboner l'Est de l'Amérique. Une double perte environnementale est plus probable.

Volet social :

Si le projet va de l'avant malgré l'accessibilité sociale manquante, les promoteurs et leurs partenaires terniront leur réputation en valorisant leurs profits au détriment de la société.

Un projet ne devrait jamais outrepasser la volonté des gens qui vivront avec les conséquences et cette volonté devrait être mesurée adéquatement et de façon indépendante et rigoureuse.

Défis

Premier défi : Pour chaque municipalité, MRC, région et l'ensemble du Québec, identifier la population optimale garantissant la pérennité du milieu et le respect des limites locales dont la disponibilité de l'eau potable, la capacité des infrastructures (égouts, routes, électricité, etc.) la capacité des terres cultivables disponibles et la superficie de forêt à préserver pour assurer sans intervention humaine le maintien de la biodiversité. En conséquence, partout où la population optimale est dépassée, cesser d'augmenter la demande en cessant de promouvoir le développement, l'immigration et la venue d'entreprises énergivores. Miser plutôt sur une économie locale peu énergivore qui priorise la durabilité et la réutilisation des produits. La population optimale est celle qui assure des écosystèmes vivants et durables en se maintenant dans une plage de valeur au-delà et en deçà de laquelle les problèmes se multiplient.

Deuxième défi : Électrifier les transports en les repensant pour assurer collectivement un déplacement optimal des personnes et de la marchandise avec le minimum d'énergie et de matériel roulant. Nationaliser le transport et l'offrir au prix coûtant ou gratuitement en le finançant avec des tarifs d'électricité plus élevés.

Troisième défi : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments avec le minimum d'ajout ou de remplacement de matériaux et le maximum de réutilisation de ce qui va habituellement au recyclage ou aux rebuts.

Proposition

Réviser la tarification de l'électricité au Québec pour encourager la faible consommation soit :

1. Un tarif fixe correspondant à la puissance maximale de l'entrée électrique;
2. Un tarif de base au prix coûtant le plus élevé du réseau assurant que l'électricité n'est jamais vendue à perte;
3. Un tarif supplémentaire pour la consommation excédant le minimum raisonnable.

C'est tout et ça s'applique à tous sans exception.

Voici les détails pour le calcul de cette tarification conçue pour garantir le tarif le plus bas aux petits consommateurs.

La référence est le tarif de base. Par exemple 6 cents / kWh. Chaque réseau isolé aurait sa propre référence.

Le premier tarif remplacerait les frais fixes d'abonnement (accès au réseau). Le coût quotidien serait le dixième de la référence (mais en cents / kW) multiplié par le nombre de kW de l'entrée électrique. Par exemple, pour une entrée de 200 A, on a $200 \text{ A} \times 240 \text{ V} = 48 \text{ kW}$. À 6 cents / kWh, ça donnerait $1 / 10 \times 6 \text{ cents} / \text{kW} \times 48 \text{ kW} = 28,8 \text{ cents}$ par jour soit 8,64\$ par 30 jours ou 105,12\$ par année. Pour une entrée de 100 A, ce serait la moitié alors que ce serait le double pour 400 A. Pour encourager la réduction de consommation, un panneau électrique de la moitié de celui déjà installé pourrait être offert gratuitement, installation comprise. Ainsi, réduire sa consommation diviserait par 2 son tarif fixe.

Le deuxième tarif est la référence et garantit un prix plancher égal pour tous, du plus petit client à l'aluminerie la plus énergivore. Ce serait aussi le prix de l'électricité nette vendue à Hydro-Québec, par exemple pour un client ayant des panneaux solaires dont l'excédent serait retourné dans le réseau. Si un nouveau barrage ou un parc éolien ou solaire doit être construit pour répondre à la demande et que son coût de production est le double du coût actuel le plus élevé, le coût de l'électricité doublerait pour tous les tarifs. La population aurait donc intérêt à prendre les moyens pour éviter ce besoin.

Le troisième tarif est dix fois la référence. Conçu pour décourager la surconsommation et inciter à réduire et optimiser, il serait attribué à toute consommation horaire d'une entrée électrique excédant 1 kWh par heure par résident ou employé. C'est peu comme limite mais c'est un défi réaliste même avec une petite auto électrique. Ça augmentera grandement le coût des métaux et autres productions industrielles énergivores mais encouragera leur récupération et surtout leur durabilité, leur réparation et leur réutilisation et c'est précisément ce qui est recherché. C'est ce tarif qui aidera le plus rapidement à respecter les limites de la planète. Ça peut demander de repenser son mode de vie mais pourquoi pas si tous s'en portent mieux? Ça découragerait la production industrielle énergivore exportée à bas prix. Ça encouragerait le développement de procédés plus économes. Si des usines énergivores et polluantes se vident, ça donnera la place pour l'économie locale afin de fabriquer chez nous ce dont nous avons besoin et offrir des produits de qualité tout en optimisant les processus et en préservant nos ressources au lieu de les dilapider.

Réflexions diverses

Ces réflexions concernent directement ou indirectement le projet éolien Des Neiges – Secteur Sud. Elles portent un regard sur le projet dans un contexte où les limites de la planète, déjà dépassées, le rendent indésirable alors que ce serait l'inverse si ces mêmes limites cessaient d'être dépassées. Certaines informations sont redondantes mais exprimées autrement afin d'insister sur l'essentiel.

Les redevances ressemblent à un pot de vin pour faire accepter ce qui serait inacceptable sans cela.

La tactique semble être d'acheter les élus de petites municipalités en les séduisant par des promesses de redevances qui les rendent aveugles par rapport aux conséquences réelles.

Par définition, les promoteurs et leurs partenaires sont en conflits d'intérêts.

Puisque nous dépassons déjà les limites de la planète, est-ce raisonnable de promouvoir la croissance? Les conséquences du projet seul ne sont peut-être pas dramatiques mais le promouvoir laisse croire à une voie d'avenir qui est en fait sans issue.

Si tout le monde vivait comme les québécois, ça prendrait environ 5 planètes. Pour demeurer viable et équitable, la population ou la consommation doit diminuer de 80%, rendant ainsi inutile le parc éolien.

Où est la limite? Quelle est la population optimale au-delà et en deçà de laquelle les problèmes augmentent?

L'énergie éolienne est propre mais l'infrastructure permettant de la récupérer et de la transporter n'est pas propre.

Même si c'est l'une des moins pires sources d'énergie, elle n'apporte rien de positif à l'environnement jusqu'à preuve du contraire.

Les hydrocarbures nécessaires à la production des matériaux, à la mise en place du parc, à son entretien incluant les routes été comme hiver et à son éventuel démantèlement ou renouvellement est à soustraire de la production d'énergie espérée et à ajouter aux gaz à effet de serre. Quel est le bilan carbone finalement?

Envisager un démantèlement et une remise en état des lieux après 30 ans laisse entendre que le besoin n'est pas réel puisqu'on pourra alors s'en passer ou que la demande diminuera au point de le rendre inutile. Si on peut s'en passer, qui a intérêt à le faire? Si c'est temporaire, une réduction temporaire de la consommation ne serait-elle pas la meilleure solution?

Remettre une forêt dans son état d'origine est impensable. Va-t-on arracher le sol forestier ailleurs pour venir le greffer en guise de réparation incertaine tout en aggravant globalement l'impact négatif?

Les dirigeants municipaux accordent une grande importance aux redevances promises mais ces redevances sont-elles garanties en cas de bris majeurs ou de faillite?

Est-ce que les dépenses directes et indirectes associées aux redevances, y compris celles engendrées par le maintien des infrastructures après la fin des redevances, ont été considérées pour évaluer le bilan coûts-bénéfices réel?

Une éolienne combinée à un stockage avantageux serait à évaluer pour un village isolé au lieu d'y construire ou remplacer une centrale thermique. Dans un contexte où les limites de la planète sont déjà dépassées, c'est probablement la seule situation où l'ajout d'une éolienne aurait un effet positif mais ça reste à prouver car l'énergie grise pourrait faire en sorte que la centrale thermique s'avère finalement être la moins dommageable.

La construction d'un parc éolien pour répondre à l'augmentation de la demande est plutôt un désastre environnemental. Seules les décisions menant à une réduction de la demande sont acceptables dans un contexte de limites de la planète déjà dépassées.

Un exemple de projet viable serait de cesser la production des véhicules actuels, d'optimiser l'utilisation de ceux existants en les convertissant à l'électrique quand c'est avantageux et de s'orienter vers un transport collectif entièrement repensé avec de petits véhicules électriques pour les déplacements locaux et des déplacements collectifs électriques optimisés pratiquement aussi rapides que l'auto pour le reste mais en nécessitant peu d'énergie et en permettant d'aller n'importe où n'importe quand sans toutefois encourager les déplacements.

Il vaudrait mieux encourager la vie et les emplois locaux ou le travail à distance pour diminuer les déplacements et, par conséquent, éviter la congestion et la tentation d'ajouter des voies qui ne font qu'aggraver le problème de congestion peu de temps après.

Les municipalités devraient cesser de faire du développement au détriment de la forêt et des terres cultivables.

Nous devons cesser d'encourager l'immigration si nous sommes déjà surpeuplés ou que nos infrastructures ont atteint la limite de leur capacité ou que la capacité du territoire est atteinte. Cette capacité peut varier d'un endroit à l'autre mais devrait être évaluée partout pour éviter de la dépasser. Ça peut paraître ingrat et cruel mais devenir surpeuplés et rendre notre milieu de vie invivable en voulant accueillir tout le monde ne profite à personne. Si les gens ne prennent pas la responsabilité de veiller au respect des capacités de leur milieu de vie, ce n'est pas aux autres d'en subir les conséquences.

Reconnaissez-vous que prendre plus à la planète que ce qu'elle peut produire est un problème?

De la même façon que la planification d'un voyage en bateau implique de s'assurer que le bateau est en mesure de ramener tout son monde sain et sauf même si ça ne fait pas partie explicitement de son mandat, la commission doit s'assurer que les conditions assurant des conséquences positives au projet sont en place même si ce n'est pas l'objet explicite de son mandat. Si le projet est un parc éolien parmi des centaines qui vont défigurer le Québec, la commission doit considérer cette globalité avant de se pencher sur les détails du projet.

La solution la plus écologique et possiblement la plus rentable économiquement à long terme pour les citoyens est l'inexistence du parc éolien.

On ne pourra jamais garantir les redevances. Si un tremblement de terre sauvage ou un ouragan majeur ou des tornades cassent les éoliennes après 5 jours d'opération, que se passera-t-il? Pensez-vous que les redevances annoncées vont être versées? Si le promoteur fait faillite alors qu'il semblait voué à une réussite spectaculaire, pensez-vous que les redevances vont être versées?

Les redevances servent à financer des infrastructures collectives. Les citoyens n'en retirent rien directement. Si ces infrastructures sont nécessaires de toute façon, ça peut être avantageux. Mais si c'est non essentiel avec des coûts d'entretien et de réparation assumés par la collectivité plutôt que par les redevances, le résultat final est une perte plutôt qu'un gain. Lorsque les redevances prendront fin, est-ce que les projets (89 jusqu'en 2023) continueront d'engendrer des coûts importants que la population devra alors assumer entièrement?

Quel intérêt ont les dirigeants municipaux à utiliser les redevances pour des projets plutôt que de les distribuer équitablement à la population? Pourquoi chaque projet n'est pas soumis à une approbation collective par référendum?

On nous fait croire que les promoteurs vont financer le projet. C'est faux. Il s'agit de l'argent des contribuables collecté en surplus qui va financer le projet. Les dirigeants des entreprises vont se garder une bonne part et seront donc les seuls gagnants.

L'absence de réponses à des questions critiques ou dont la réponse pourrait mener à recommander le rejet du projet doit mener au rejet du projet par principe de précaution. C'est aux intervenants de s'organiser pour fournir l'information nécessaire pour éviter un tel rejet. Dans le cas d'une réponse incomplète ou inadéquate ou d'un évitement de répondre, le BAPE devrait informer sans équivoque l'intervenant qu'en l'absence de l'information demandé il sera automatiquement recommandé de rejeter le projet par principe de précaution.

Toute information prétendue confidentielle devrait obligatoirement être remise au BAPE qui devrait lui-même juger de la confidentialité ou non et décider en conséquence de la divulguer ou pas. Dans le cas de non divulgation, son rapport devrait mentionner que telle recommandation est justifiée par des informations confidentielles en précisant qui détient cette information afin de permettre des demandes d'accès à l'information par les éventuels intéressés.

Toute entente ou contrat signé avant la décision finale faisant suite au rapport du BAPE devrait être invalide par défaut et illégal.

Le BAPE devrait demander une copie de toute entente et contrat déjà signé en lien avec le projet pour vérifier comment il pourrait être annulé si ce contrat semble poser préjudice à une partie de la population québécoise. Le défaut de fournir une telle copie devrait provoquer automatiquement le rejet du projet car cette information manquante pourrait influencer significativement les recommandations.

Le BAPE est déjà assez limité en n'ayant qu'un pouvoir de recommandation, il doit recommander sans gêne et sans hésitation ce qui est réellement le plus bénéfique à l'ensemble de la population et s'assurer qu'on ne lui cache absolument rien.

Il serait inquiétant que le BAPE recommande l'autorisation d'un projet dont la nécessité découle d'une collusion.

Si les contrats d'exportation d'électricité dépassent la production du parc éolien Des Neiges – Secteur Sud, vous devez conclure que le parc est nécessaire à cause de cette exportation et que cette exportation doit cesser avant de prétendre que le parc est nécessaire pour répondre à la demande québécoise.

Si des tarifs préférentiels gonflent la demande, ces tarifs doivent être augmentés avant de penser à augmenter la production, surtout si ces tarifs trop bas entraînent une vente à perte.

Si des contrats consistent à financer des lignes de connexion en plus de fournir l'électricité à perte en échange de promesses futures, l'annulation est la seule alternative sensée.

Il sera toujours temps de ramener le projet si le besoin se fait sentir malgré l'absence d'exportation et malgré l'absence de tarif préférentiel à des industries énergivores qui ne bénéficient pas suffisamment aux québécois.

J'espère que vous vous tiendrez fermement debout face à Hydro-Québec qui semble rire du BAPE alors que tout paraît décidé d'avance.

Il a été mentionné lors des séances de questions qu'Hydro-Québec aurait signé des contrats à perte avec les États-Unis. Cette information n'a pas été démentie par le représentant d'Hydro-Québec. Au contraire, il a cherché à cacher un maximum d'information sous prétexte de confidentialité et a cherché à éviter de répondre à la question "Si les 2 parties sont d'accord, est-ce que cette entente pourrait être annulée sans pénalité?" en prétextant qu'elle était trop hypothétique. À moins de prouver le contraire, ces ententes secrètes cause un préjudice à l'ensemble de la population québécoise. Il y a donc collusion.

Les contrats d'exportation causent une pénurie d'énergie au Québec et cette pénurie est la raison d'être du projet du parc éolien Des Neiges – Secteur Sud qui n'a pas l'acceptabilité sociale. Il y a apparence de corruption entre les parties prenantes qui vont en profiter au détriment des citoyens. L'information cachée ne permet pas de vérifier s'il y a effectivement corruption ou pas.

La MRC, bénéficiaire des redevances et représentante des municipalités est en conflit d'intérêt par rapport au projet. Son point de vue devrait être ignoré pour vérifier l'acceptabilité sociale.

Les conseillers ne semblent pas pouvoir exprimer librement leur position.

Bien que non écologique, un projet éolien est tout de même beaucoup moins pire que le gaz de schiste, les sables bitumineux ou le nucléaire. La promotion de la décroissance devrait toutefois être la première priorité. La production de nouvelle énergie devrait être proscrite. Le remplacement d'énergie par une autre devrait être permis uniquement après avoir démontré que l'ensemble du

processus de remplacement est plus propre que le statut quo et que cette énergie est vitale de sorte qu'il n'est pas possible de simplement cesser la production plus polluante.

Limiter ou réduire la production d'énergie est probablement le meilleur moyen de freiner la consommation abusive qui menace la vie humaine et son environnement. Les gouvernements devraient veiller à cela entre autres en cessant de vendre à rabais l'énergie aux plus grands consommateurs, surtout quand cette consommation sert à des fins non essentielles, les pires étant probablement la production de cryptomonnaie et les produits jetables ou inutiles.

Je ne vois pas comment un projet de parc éolien peut être valorisé par des individus responsables en sachant qu'il contribue à augmenter le dépassement des limites de la planète, surtout si c'est pour continuer de vendre à perte l'électricité aux États-Unis et à des industries énergivores exportatrices.

À partir du moment où Hydro-Québec réclame cette énergie pour répondre à la demande, on ne peut pas dissocier cette production de l'ensemble de la demande alors affirmer que cette production est nécessaire pour répondre aux besoins des québécois est faux tant qu'une quantité d'énergie équivalente ou supérieure sert à répondre à des besoins non québécois.

Qui peut intervenir pour faire annuler les ententes d'exportation d'électricité alors que nous en manquons nous-mêmes?

Qui peut empêcher le développement de nouveaux projets ayant des conséquences négatives pour la population et pour l'environnement alors que cette production est destinée à l'exportation ou à une consommation abusive et irresponsable?

Il semble avantageux pour les québécois d'annuler les contrats d'exportation même si une pénalité importante était imposée.

Aucun projet électrique n'est écologique. Le meilleur projet de développement est celui qu'on ne réalise jamais.

Est-ce que l'installation de quelques éoliennes sur les zones déjà déboisées et défigurées des barrages hydro-électriques serait envisageable?

À partir du moment où il y a de bonnes raisons de penser que la consommation humaine dépasse la capacité de renouvellement de la planète, tout projet de développement ou d'augmentation de la consommation est insensé.

Une décroissance à tous les niveaux est nécessaire. Quelle forme pourrait prendre cette décroissance pour être viable économiquement et socialement? Valoriser davantage l'économie circulaire et locale?

Pour électrifier intelligemment les transports sans augmenter significativement la demande en électricité, je propose de concevoir un réseau de transport électrique optimisé favorisant le transport collectif des personnes et des marchandises. Je propose qu'il soit conçu et opéré par Hydro-Québec et le gouvernement du Québec pour assurer aux québécois des déplacements écoresponsables, silencieux et gratuits partout au Québec.

Pensez-y bien. Si on utilise de petits véhicules électriques du style des voiturettes de golf ou le vélo pour les déplacements locaux, que ces véhicules sont partagés en les laissant dans des stationnements collectifs près des arrêts de transport collectif à haute fréquence assurant de se rendre n'importe où à peu près aussi vite qu'en auto solo, le nombre de véhicules sur les routes pourrait diminuer grandement, les ressources nécessaires à la fabrication des véhicules diminueraient sûrement de plus de moitié et les routes se détérioreraient moins vite. Les économies ainsi engendrées, en incluant ce que les individus n'auraient plus à payer pour leur véhicule personnel, permettraient d'offrir le service gratuitement incluant l'entretien des véhicules. Les véhicules pourraient être fabriqués au Québec en privilégiant les matériaux locaux, la durabilité et la facilité à les réparer, à les recycler et à réutiliser un maximum de pièces. La nationalisation des transports me semble être une voie à explorer sérieusement.

La construction de nouvelles routes et de nouveaux développements devrait céder la place à l'optimisation des espaces déjà occupés et à la densification. En limitant les lieux habitables et en acceptant de nouveaux immigrants uniquement s'il reste suffisamment de logements disponibles, nous pourrions tendre vers une société en équilibre qui est viable à long terme et qui encourage les écosystèmes où il fait bon vivre.

Si on ne fait que remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques, on conserve les problèmes de congestion et la demande de matières premières va augmenter alors qu'elle dépasse déjà les capacités de la planète. Et cela sans compter la demande de matières supplémentaires et les impacts environnementaux pour augmenter la production d'électricité. Ce n'est pas viable. Produire plus d'électricité pour concrétiser cette impasse est absurde. Les grands déplacements devraient se faire par voie ferrée. La vie locale sans véhicule devrait être valorisée. Tout produit devrait avoir un prix de base par kilogramme multiplié par la distance parcourue pour encourager l'économie locale.

Remplacer l'énergie fossile par l'électricité sans réduire la consommation sera probablement catastrophique.

Au lieu d'investir un milliard dans la destruction de parcelles de forêt précieuses, ne serait-il pas mieux d'investir ce montant dans la création d'emplois locaux permettant de réduire la consommation sous toutes ses formes, par exemple en valorisant au maximum la réutilisation de tout ce qui peut l'être? L'étude discrète des milieux naturels pour mieux les protéger face à des projets destructeurs parfois déguisés en projets verts serait une façon de créer des emplois propres.

Les élus ont un rôle fondamental et déterminant. Avant d'approuver le projet, ils auraient dû consulter officiellement la population car il s'agit d'enjeux majeurs. D'un côté il y a des redevances alléchantes qui les positionnent en conflit d'intérêt et de l'autre il y a les citoyens qui peuvent préférer conserver les grands paysages intacts ou qui pourraient négocier des redevances à leur verser directement ou qui pourraient exiger de recevoir toutes les informations manquantes avant de se positionner. Un espace de questionnement et de dialogue, un peu comme le fait le BAPE, aurait dû être offert aux citoyens par les municipalités dès qu'elles ont été approchées la première fois par les promoteurs. Une telle démarche ne doit pas être évitée par peur que les citoyens rejettent le projet, au contraire, elle doit encourager le rejet du projet par les citoyens s'il ne leur convient pas. Ce sont eux et leurs descendants qui vivront avec les conséquences après tout, tant économique qu'environnementales ou sociales. Si la dernière élection avait porté sur ce projet et que les élus s'étaient engagés à l'approuver s'ils étaient élus, ce serait différent. Ils auraient alors pu faire valoir l'acceptabilité sociale à juste titre. Mais comme ce n'est pas le cas, dans une société qui se veut démocratique, les élus ne sont pas autorisés à se prononcer en faveur ou contre le projet sans permettre aux citoyens de faire valoir adéquatement leur point de vue.

Le rôle des élus est de protéger le bien commun avant leurs intérêts personnels et avant l'intérêt des entreprises. Les entreprises respectables devraient aussi s'assurer de protéger réellement le bien commun.

Décarboner la planète en remplaçant les véhicules à essence par des véhicules électriques risque de tuer la planète en augmentant le dépassement de la plupart des seuils de viabilité déjà dépassés. Une diminution doit accompagner le remplacement, ce qui aura l'heureux effet de ne pas trop augmenter la demande en électricité, surtout si on opte pour des véhicules plus petits.

Remplacer les énergies peu ou pas renouvelables par des énergies renouvelables est bien si la demande diminue en parallèle.

Êtes-vous d'accord pour affirmer que, tant qu'on ne dépasse pas les limites de la planète, le développement durable est une approche bénéfique mais que dès que les limites sont dépassées, seule une décroissance peut être bénéfique?

Dans l'éventualité où le projet ne serait pas abandonné, pourriez-vous recommander un moratoire de 5 ou 10 ans?

Afin de garantir son impartialité, le BAPE doit :

1. S'assurer qu'on ne lui cache aucune information qui pourrait influencer ses recommandations.
2. Recommander ce qui est logiquement le mieux pour la population à court, moyen et long terme.
3. Justifier adéquatement toute recommandation dont les bienfaits pour la population ne sont pas évidents.
4. Recommander par précaution le rejet du projet si au moins une information demeure cachée.
5. Vérifier la justesse de toute information susceptible d'influencer ses recommandations.
6. S'en tenir à une définition de l'acceptabilité sociale qui correspond vraiment à ce que la société trouve acceptable, via ses citoyens.
7. S'assurer que l'éventuelle exportation d'électricité amène un gain significatif et incontestable à la population québécoise et que les contrats soient publics afin que les citoyens puissent constater eux-mêmes les gains effectifs.

Si vous fermez les yeux sur l'information omise ou cachée, vos recommandations seront partisans.

L'absence d'une seule information dont la connaissance pourrait mener au constat que le projet ne bénéficie pas suffisamment à la population doit mener à recommander le refus du projet.

À moins de se faire flouer, la société ne peut pas accepter un projet dont elle assume les frais alors que les promoteurs accumulent les profits.

Seuls les surplus d'électricité qui seraient perdus de toute façon devraient être disponibles pour l'exportation.

Êtes-vous d'accord pour affirmer que, pour garantir votre impartialité, vos recommandations doivent bénéficier à la population au moins autant qu'aux autres parties prenantes?

Reconnaissez-vous que, si le projet n'est pas maintenu en opération pendant des centaines d'années, c'est qu'on pourra se débrouiller sans lui et qu'en conséquence, soit il n'est pas nécessaire, soit sa nécessité n'est que temporaire?

Je prends pour acquis qu'on peut se fier à l'affirmation que l'annulation des contrats d'exportation d'électricité permettrait d'éviter la construction de 16 parcs éoliens semblables à celui Des Neiges – Secteur Sud en plus d'éviter des pertes monétaires de plus de 3 milliards de dollars. En conséquence, le projet doit être refusé jusqu'à preuve du contraire.

Le projet devrait être abandonné et transformé en défi de réduction majeure de la demande en électricité. Même en électrifiant la totalité des transports incluant la machinerie lourde, la consommation énergétique doit diminuer. Est-ce possible?

La population optimale du Québec est peut-être de 5 millions d'habitants ou moins en maintenant notre niveau de vie. Dans ce cas, tant que la population excédera ce seuil, la porte à l'immigration devrait être fermée et les incitatifs à avoir plus de deux enfants devraient être éliminés.

La solution ayant sans doute le plus gros impact serait de développer des transports collectifs légers et efficaces, tant pour les personnes que pour la marchandise, gratuits ou à faible coût, permettant de conserver à peu près tous les avantages actuels sans les inconvénients. Le défi ici est de réduire les distances et le rapport entre le poids du contenant et celui du contenu. Déplacer une tonne de matière à chacun de mes déplacements en auto est absurde. Plus de 30 autos à l'heure qui empruntent le même chemin est insensé. Le besoin est de pouvoir se déplacer librement et de façon fiable. Le transport efficace de marchandise doit être complémentaire. Je dois pouvoir aller où je veux quand je veux, avec ou sans marchandise, mais en utilisant peu d'énergie et de matière. Une solution à explorer est un réseau de points de convergence et des déplacements locaux en voitures.

Si les meilleurs gisements éoliens sont déjà utilisés à pleine capacité, tout projet futur ne sera-t-il pas encore plus coûteux, rendant encore plus déficitaire l'exportation d'électricité à un coût moindre que le coût de production actuellement le plus élevé?

Combien de fois est-il réaliste de doubler la production actuelle sans problème?

Comment un contrat signé avant la tenue d'un BAPE peut-il être considéré si le gouvernement a réellement le pouvoir de refuser le projet?

Quelles ressources matérielles seront nécessaires pour construire le parc et pour le renouveler à chaque fin de vie utile? Est-ce que les ressources nécessaires au renouvellement seront assurément suffisantes et disponibles le moment venu?

Si on augmente de 1 cent du kWh le tarif des 364MW actuellement en opération pour le redonner à la collectivité sous forme de redevances ou d'emplois, je ne serais pas surpris qu'on puisse créer plus d'emplois tout en augmentant les redevances sans nuire à l'environnement.

Que deviennent les redevances en cas de déficit?

Si la commission accepte que de l'information pertinente demeure cachée sous prétexte de confidentialité ou pour une autre raison, elle devient complice de ceux qui la cache, perd son impartialité et met en doute sa crédibilité.

Quel est l'intérêt de maintenir des contrats d'exportation quand leur annulation éviterait des coûts importants et générerait des gains?

Je pense que vous devez creuser cette question avec insistance pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt ou de corruption et surtout éviter la réalisation d'un projet aux conséquences probablement regrettables et irréversibles.

Si ce que je dis est faux, ignorez-le. Mais si c'est vrai, assurez-vous de le considérer car vous ne pourrez pas plaider l'ignorance. En cas de doute, faites les vérifications nécessaires.

J'autorise le BAPE à communiquer mon courriel aux individus qui souhaitent me partager leur point de vue.

André Huot